



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

PLAN DE PREVENTION DES
RISQUES INONDATION DE LA VALLEE DE
LA SEVRE NIORTAISE AMONT

Commune de Azay-le-Brulé

Carte des hauteurs d'eau pour la crue centennale

Carte H12

Echelle: 1/5 000

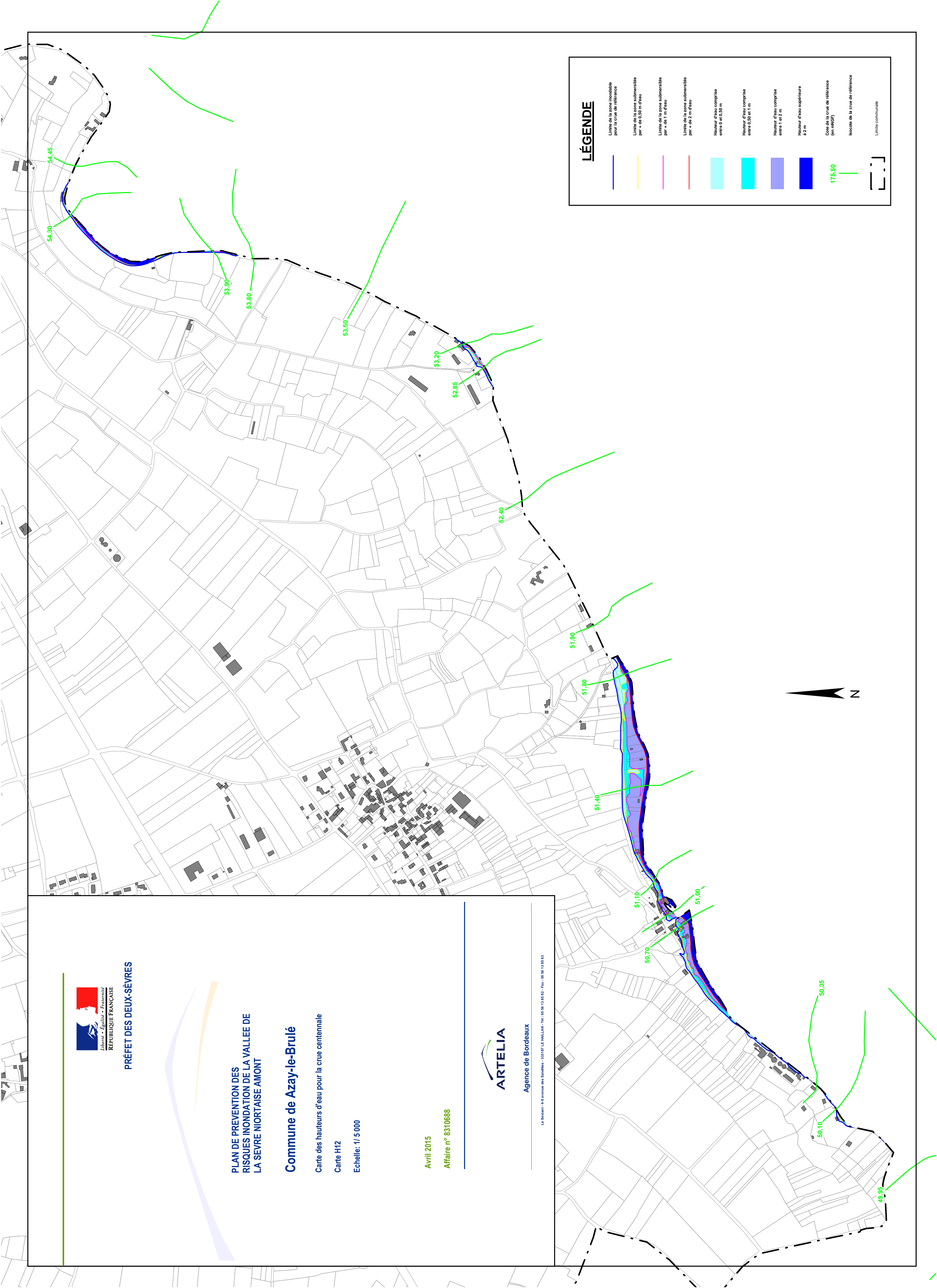
Avril 2015

Affaire n° 8310688



Agence de Bordeaux

La Soutane - 6-8 Avenue des Saubins - 33107 LE HALLAN - Tél : 05 56 13 85 82 - Fax : 05 56 13 85 83



LÉGENDE

- Limite de la zone inondable pour la crue de référence
- Limite de la zone submersible par + de 0,30 m d'eau
- Limite de la zone submersible par + de 1 m d'eau
- Limite de la zone submersible par + de 2 m d'eau
- Hauteur d'eau comprise entre 0 et 0,50 m
- Hauteur d'eau comprise entre 0,50 et 1 m
- Hauteur d'eau comprise entre 1 et 2 m
- Hauteur d'eau supérieure à 2 m
- Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence
- Limite communale

